Image not found or type unknown

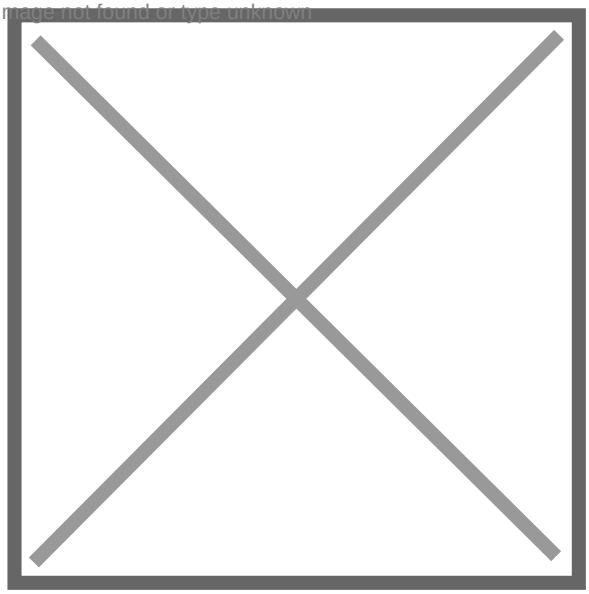

Licenciement sans préavis ni indemnités

Par **chalumeau**, le **28/10/2014** à **18:44**

Bonsoir
le drh me licencie pour avoir refusé un reclassement que le médecin du travail a validé .
Je travaillai en 2/8 sur une machine automatisée.
Il me proposai un travail de monteur en journée.
Et un seul poste ma été proposé.
Et sans indemnités de licenciement,à t'il le droit?

Merci

Par **moisse**, le **28/10/2014** à **19:20**

Bonsoir,
Et si vous repreniez depuis le début ?

Par **chalumeau**, le **29/10/2014** à **06:01**

Bonjour
Je récapitule,reconnu inapte au poste que j'occupai au 2 visites par le médecin du travail.Le DRH ma proposé un autre poste dans l'entreprise,poste que j'ai refusé,car le DRH ma fait comprendre,qu'il valait mieux que je me fasse licencier,mais le problème c'est qu'il ne versai pas ma prime de licenciement dans la totalité(la moitié environ).Je lui ai dit que je n'était pas d'accords,il ma rétorqué que c'était à prendre ou à laissé.

Je travaillai sur une machine automatique en 2/8 ,le poste proposé était en journée ,poste d'assembleur monteur(rien à voir avec le poste précédent)poste que le médecin du travail avait validé.
Le DRH ma donc envoyé ma lettre ,considérant mon refus de reclassement comme abusif.
Et il me licencie sans indemnités ni préavis.
Merci à bientot

Par **moisse**, le **29/10/2014** à **08:31**

Bonjour,
Le licenciement sans préavis et sans indemnités existe, mais en tout état de cause impossible dans la situation que vous exposez.
Votre refus de reclassement peut être qualifié d'abusif, mais uniquement par le conseil des prudhommes et même dans ce cas, il n'est pas privatif d'indemnités.
Il sera considéré comme abusif si les conditions financières proposées sont semblables dans le nouveau poste aux conditions précédentes.
Il est bien certain que le nouveau poste ne peut pas être similaire à l'ancien puisque vous êtes devenu inapte à le tenir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés